



TERMES DE REFERENCE

Titre : **Consultant(s) Agent(s) de terrain SLM**
Département : Programme Terrestre / Ecorégion Ala Maiky
Projet : MG0942.01- *Sustainable Land Management- Plateau Mahafaly*
Superviseur : Technicien Agricole Junior
Type de contrat : Consultance
Lieu d'affectation : Commune de Maniry, Androka
Date : Mai 2012

I. Mission du Département et contexte

Le programme Terrestre a pour mission de développer et de coordonner les actions de conservation selon les visions et objectifs fixés pour les écorégions et paysages terrestres et aquatiques prioritaires du WWF et dans le cadre du plan de conservation du Programme du WWF à Madagascar et dans l'Ouest Océan Indien (WWF MWIOP); ceci dans le but d'assurer que les écosystèmes, habitats et espèces clés sont gérés de manière durable tout en soutenant les moyens de subsistance durable.

Dans le cadre des activités du projet *Sustainable Land Management- Plateau Mahafaly* (Projet SLM), le WWF MWIOP voudrait renforcer son équipe sur terrain à travers l'appel à **deux (02)** consultants individuels à titre d'agents de terrain.

II. Rôles et responsabilités

Sous la supervision du Technicien agricole junior, les agents de terrain auront à :

- Assurer l'exécution du plan de travail dans leur secteur d'intervention ;
- Accompagner et appuyer les communautés villageoises pour une meilleure gestion des terres;
- Assurer l'encadrement et le suivi technique des communautés des zones d'intervention pour augmenter leurs capacités techniques et organisationnelles ;
- Mobiliser, encourager et soutenir les processus villageois pour la mise en œuvre des activités préconisées par le Projet ;
- Former et encadrer par thèmes (relatif aux autres activités du Projet) les différentes associations, groupements, paysans et fermiers pilotes ou COBA ;
- Collaborer avec les différents partenaires du projet pour tester/adapter les modèles SLM dans les zones agroécologiques et pastorales du Sud, créer/redynamiser des organisations paysannes représentatives des bénéficiaires du projet et particulièrement des groupes marginalisés/vulnérables ;



III. Attributions

Afin de mener à bien leurs rôles et responsabilités, les consultants agents de terrain devront :

- Tenir des réunions de sensibilisation des villageois sur la participation et la responsabilisation villageoise pour l'adoption des bonnes pratiques de gestion des terres;
- Créer/redynamiser et soutenir les groupements de paysans et autres organisations paysannes pour qu'ils puissent adopter les principes de gestion des terres, prendre des bonnes décisions conformes à ces principes et assumer leurs responsabilités;
- Appuyer et encadrer les groupements de paysans pilotes pour tester et adapter les AGR prioritaires;
- Collecter les informations/données nécessaires pour le suivi et évaluation du projet et pour affiner les modèles SLM proposés
- Encadrer les villageois pour l'aménagement de leurs terroirs et, la gestion des ressources naturelles ;
- Assurer l'appui organisationnel des groupements et associations villageoises pour faciliter la réalisation des activités de WWF dans le cadre de la gestion des terres ;
- Appuyer et assister les communautés dans l'amélioration du système agricole et du système d'élevage;
- Elaborer les programmes d'activités requis (mensuel et trimestriel) et rédiger les rapports correspondants ;
- Etablir des rapports mensuels circonstanciels ;
- Tenir un cahier d'activités journalières.
- Contribuer à assurer que le Projet soit mis en œuvre selon les normes de gestion administrative et financière du WWF.
- Représenter si nécessaire le Projet dans les réunions sur terrain avec les partenaires ;
- Apporter de l'aide aux travaux exécutés en partenariat selon les directives du Chef de Projet.

IV. Durée et lieu

La prestation durera 12 mois. Les agents de terrain seront affectés à Maniry et dans un village de la commune rurale d'Androka mais effectueront leur mandat dans les communes suivantes : Maniry, Androka, Ankilizato, Ampanihy Ouest et Marolinta.

V. Livrables

Chaque consultant remettra à la fin de chaque mois un rapport d'activités et une feuille de temps dûment remplie et signée.

WWF fixera un délai de cinq (05) jours après la réception des produits livrables pour apporter ses remarques et commentaires.

Le prestataire aura cinq (05) jours pour rectifier les produits livrables conformément aux commentaires et recommandations de WWF.



VI. Supervision du mandat

Les consultants effectueront leur mandat sous la supervision du Technicien Agricole du projet. Le Chef de Projet et le Technicien Agricole devront fournir toutes les informations utiles pour mener à bien la prestation.

VII. Modalités de mise en œuvre

La présente prestation fera l'objet d'un contrat auquel seront annexés les présents TdR et l'offre validée. Les consultants assument toutes les obligations fiscales relatives à leur statut de consultant. Le paiement des honoraires sera effectué sur présentation de facture et après validation des livrables mentionnés ci-dessus.

Le consultant est tenu aux procédures de gestion du WWF dans le cadre de la réalisation des prestations, objet de cette offre de consultance.

VIII. Qualités et expériences requises

Qualifications et expériences

- Consultant individuel
- Niveau Bac+2 en agriculture ou élevage ou dans un domaine lié au développement rural;
- Ayant au moins trois années d'expériences confirmées en tant qu'agent de terrain ou dans des domaines relatifs au développement rural (agriculture et élevage);
- Expériences confirmées en techniques d'animations rurales et de vulgarisations des techniques agricoles pour la conservation de l'environnement et/ou du développement rural;
- Capacité d'intégration et aptitude à collaborer avec les institutions partenaires ;
- Bon sens de la communication, orale et écrite, en malagasy et en français ;
- Maîtrise du dialecte local serait un atout;
- Aptitude à travailler en équipe;
- Bonne capacité physique et aptitude à faire des longs et fréquents déplacements dans la zone du travail dans des conditions difficiles;
- Faculté d'adaptation à vivre dans des zones isolées ;
- Bonne connaissance de la région;
- Permis de conduire A apprécié.

IX. Budget mensuel disponible

Le budget disponible pour la présente prestation est de 600,000 MGA TTC par mois par personne pour les honoraires et de 550.000MGA par personne pour les débours.

CONDITIONS D'EXECUTION DE L'OFFRE

X. Présentation de l'offre

La proposition du soumissionnaire devrait contenir les éléments suivants:

- une lettre de soumission dûment signée avec la mention du choix des communes
- un CV, une copie des diplômes



- les références professionnelles (attestation, certificat, coordonnées précises, etc.)

XI. Conditions d'envoi des offres

Les offres sont à adresser au WWF Madagascar et Océan Indien Occidental, Près LOTII M85 Ter Antsakaviro, Antananarivo 101, Madagascar au plus tard le **29 mai 2012 à 12.00** avec la mention « **AO-022/2012 : Agents de terrain SLM** ». Les soumissionnaires peuvent également envoyer leur offre au procurement@wwf.mg

XII. Dépouillement et évaluation

Le dépouillement aura lieu dans les bureaux de WWF. Un comité d'évaluation sera chargé d'évaluer les offres recevables.

Le processus de sélection est le suivant:

- Présélection des dossiers basée sur les qualifications et compétences requises
- Test et entretien

Un classement sera établi en tenant compte des résultats du test et des entretiens.

Le(s) candidat(s) qui obtient le meilleur score, sous réserve toutefois des résultats de la vérification des références professionnelles, est recommandé pour être l'adjudicataire et est invité aux négociations financières.

Un classement sera établi en tenant compte des résultats du test et des entretiens.

Les candidat (s) qui obtient le meilleur score, sous réserve toutefois des résultats de la vérification des références professionnelles, est recommandé pour être l'adjudicataire et est invité aux négociations financières.

Si les négociations n'aboutissent pas, on passe au deuxième candidat et ainsi de suite.

XIII. Note de réserve sur l'annulation de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres peut être annulé dans une des conditions ci-après :

- ✓ La concurrence aurait été insuffisante ;
- ✓ Aucune offre conforme au dossier d'appel d'offres n'aurait été reçue ;
- ✓ Les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.

XIV. Modalités de paiement

Le paiement des honoraires se fera mensuellement après remise des produits livrables finaux et approbation par le WWF de ces produits livrables.

Le règlement financier est subordonné à la production préalable de facture originale portant outre les mentions légales, les indications suivantes : la référence du marché, la domiciliation bancaire et la période d'exécution de la prestation.

WWF ne peut accorder aucune avance sur note d'honoraires. Le cas échéant, les dépenses de mission, conformément aux procédures du WWF, sont payables à l'avance une fois le contrat établi.